



Vices cachés après la vente de mon véhicule

Par **Cedg**, le **05/12/2015** à **08:49**

Bonjour,

J'ai vendu récemment mon véhicule, la personne habite à 400kms de chez moi, il est venu récupérer la voiture, je lui ai proposé de faire un essai, de la conduire il n'a pas souhaité. On n'a rempli les formulaires je lui ai dit de mettre le kilométrage il m'a répondu que c'était bon, il est reparti et le lendemain il m'appelle pour me signaler un souci avec l'embrayage et le volant moteur il dit le tout est lié. Je lui dit que je n'ai jamais ressenti le moindre souci. Je souhaite mettre le point sur le fait qu'il n'a pas souhaité faire d'essai cela signifie qu'il accepte le véhicule et cela annule la garantie ou pas ?
Merci des réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **05/12/2015** à **11:39**

Bonjour,

Le fait qu'il n'ait pas essayé le véhicule n'annule pas la garantie des vices cachés. Simplement, l'acheteur ne peut pas évoquer un vice caché pour un problème qu'il aurait pu détecter lors de l'essai qu'il n'a pas fait.